



## Obligation de prendre mes vacances comme mon employeur le veut

Par **avibela**, le 15/11/2013 à 12:58

Bonjour,

je travaille dans la même société depuis 13 ans et il était convenu que pour faciliter les plannings, je devais partir en congés une année en juillet et une autre en août. En 2013, je suis partie en juillet donc en 2014 je pensais m'organiser pour partir en août.

Mon employeur vient de prévenir qu'il faudrait que je m'organise à nouveau pour juillet car pour sa convenance personnelle, il doit s'absenter en août donc il compte sur moi pour être au devant de la société pendant son absence. Mais sans plus sur mon salaire biensûr!!!

Peut il m'imposer mes congés à nouveau pour les mêmes dates, en plus mon épouse sera en congés en août car elle aussi a le même système de vacances que mon entreprise.

Merci pour vos réponses.

Par **domat**, le 15/11/2013 à 13:08

bjr,

la fixation des dates de congés des salariés est une prérogative de l'employeur.

cdt